

RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES #2002-131-1



**Adopté le 17 août 2021
Résolution no. 21-160
Entrée en vigueur le 18 août 2021**

Article 1.

L'article 13 est modifié par le remplacement de « cent (100) » par « trois cent cinquante (350) ».

Article 2.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme ce 18 août 2021.

Ginette Prud'Homme

Directrice générale et Secrétaire-Trésorière
